

MB, XP, Philippeville, le 19 décembre 2024

FOSSES-LA-VILLE

Opération de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion plénière de la CLDR du 17 décembre 2024

Espace Winson, Salle l'Étang

Présents :

⇒ Voir liste en **annexe 1**.

Principaux acronymes :

- *CLDR* = *Commission Locale de Développement Rural*
 - *DNF* = *Département de la Nature et des Forêts*
 - *DR* = *Développement Rural*
 - *FRW* = *Fondation Rurale de Wallonie*
 - *GT* = *Groupe de Travail*
 - *ODR* = *Opération de Développement Rural*
 - *PCDR* = *Programme Communal de Développement Rural*
 - *POLLEC* = *Politique Locale Energie-Climat*
-

1. Introduction et présentation de M. Gil BAUFAY

M. MOREAU, qui a présidé la CLDR plusieurs années en tant qu'échevin du Développement Rural explique que suite aux dernières élections communales, les attributions scabinales ont été redistribuées. Désormais, c'est M. BAUFAY qui présidera la CLDR vu que le DR fait partie de ses attributions. M. BAUFAY était précédemment membre de la composante citoyenne de la CLDR et est donc bien connu de l'assemblée.

Tous deux accueillent les participants, les remercient pour leur présence et ouvrent la séance.

Ordre du jour de la séance :

1. *Présentation de M. Gil BAUFAY, nouvel Echevin du Développement rural et Président de la CLDR*
2. *Approbation du PV de la réunion du 20/06/2024, transmis par mail le 02/07/24*
3. *Avant-projet relatif à la Création d'un réseau de voies lentes (2 tronçons) :*
 - a) *Présentation, par le service travaux*
 - b) *Questions/réponses*
 - c) *Remarques et avis de la CLDR*
4. *Etat d'avancement du projet relatif à la Place d'Aisemont (retour du GT du 21/10/24)*
5. *Informations diverses*
6. *Divers.*

2. Approbation du dernier PV

Le PV de la réunion du 20.06.2024 est approuvé.

Il est simplement indiqué que les derniers comptes-rendus pourraient être joints également lors de l'envoi des convocations aux réunions de la CLDR, en plus de leur envoi dans la foulée des réunions (nouveau). C'est d'ailleurs ce qui est stipulé dans le PV de la réunion du 20.06.2024.

3. Avant-projet relatif à la « Création d'un réseau de voies lentes »

L'ordre du jour prévoyait une présentation par le Service technique communal suivie d'une séance de questions-réponses puis la récolte d'un avis de la CLDR. Les échanges en séance ont entraîné une organisation moins stricte mais tout aussi intéressante et ouverte à la récolte des expressions des membres.

Un rappel sur l'avancement du projet est fait comme suit :

- Effectué :
 - o Signature de la Convention par la Ministre TELLIER : 14.12.2023
 - o Travail du Service technique communal sur l'avant-projet
- Objet de la réunion :
 - o Présentation de l'avant-projet à la CLDR, pour avis
- À venir :
 - o Réunion du Comité d'Accompagnement de l'avant-projet (avec notamment l'Administration du SPW compétente en matière de DR), pour approbation
 - o Travail du Service technique communal sur le dossier Projet

MM. CASIMIR et MOREAU détaillent l'avant-projet à partir d'une présentation PowerPoint.

Concernant le chemin numéro 3/voie lente allant de Le Roux à Sart-Eustache :

- La section se situe sur fond communal.
- L'idée est bien d'interdire l'accès aux véhicules motorisés, de réserver ce chemin aux usagers lents (marcheurs, cyclistes, cavaliers...).
- L'aménagement de 120 m² (3 m x 40 m) sera semblable à celui d'un RAVeL (tarmac léger sur empierrement = nouveau coffre de voirie).
- L'estimation actuelle est de 30.000 € (TVA comprise)
- Les marquages au sol et la signalisation sont bien prévus dans le budget.
- Il est proposé de prévoir un potelet amovible (plus pratique qu'une chicane pour les cavaliers et cyclistes avec remorque) à l'entrée et à la sortie de cette voie lente.
- Il n'y a pas de mobilier urbain demandé vu la petitesse du tronçon et le fait qu'il est fort proche de la chaussée.

Concernant la voie lente qui reliera Sart-Saint-Laurent à Fosses :

(Ce chemin est parallèle à la N922 (à éviter car dangereuse), puis bifurque vers le ruisseau des Fuettes et le cimetière de Fosses)

- Ici, l'idée est de réserver l'accès non seulement aux usagers faibles (marcheurs, cyclistes, cavaliers, gens qui courent) mais aussi aux tracteurs, c'est pourquoi un bi-bandes en béton (2 bandes de 110 cm de large) est proposé, avec une bande enherbée au centre (80 cm). Les vélos savent y circuler dans les 2 sens et les véhicules agricoles (tracteurs normaux ; normes de la Région en vigueur) savent y circuler aussi. Cette configuration est moins impactante pour la biodiversité et l'environnement : moins d'imperméabilisation, surface impactée moins importante...

- L'estimation présentée aboutit à 432.000 €, mais elle n'est pas tout à fait finalisée, le Collège souhaitant y placer un éclairage public pour sécuriser les lieux (cf. retours du hall sportif le soir, ...). La Commune attend l'estimation d'ORES qui devrait être de l'ordre de 80 à 100.000 €. Il y aura lieu de vérifier auprès de M. Xavier DUBOIS (SPW/DR) lors de la réunion du Comité d'accompagnement si ce poste est bien finançable en DR (c'est le cas pour les Espaces publics, à priori ça devrait l'être aussi pour les voies lentes). Si c'est le cas, ce poste sera ajouté. Il faudra vérifier alors si le montant total repris dans la convention DR n'est pas dépassé (à savoir 508.672 € pour les 2 voies lentes) et s'il y a lieu ou pas de demander un avenant financier.
- Toujours au niveau de l'éclairage, il s'agira bien d'un éclairage LED, sur des mats de 6 m de haut depuis Fosses jusqu'au cimetière et 5m ensuite. L'idée est cependant de ne pas éclairer toute la nuit. Dans le cadre d'une mobilité active, c'est un choix à valider (ou pas) de prévoir de l'éclairage public.
- Pour cette voie lente, la demande de la CLDR est de prévoir du mobilier urbain : quelques bancs et poubelles. Ceux-ci sont également à ajouter au budget. Là où le chemin a une largeur de 6m, cela s'avérera réalisable sans soucis.
- Est émise également l'idée de planter une haie - dans le cadre droit de tirage « plantation de ligneux indigènes » - ce qui permettra de protéger du vent les utilisateurs et marquera l'emprise du chemin. La Ville se concertera avec les agriculteurs pour considérer leurs contraintes.
- Au niveau de la passerelle qui enjambe le ruisseau, l'idée actuelle est de réaliser cet aménagement « en interne », par le service technique communal (hourdis en béton).
 - ⇒ *L'avis de la CLDR est donc tout à fait positif sur ce dossier d'avant-projet, moyennant la prise en compte des quelques remarques ci-dessus.*
 - ⇒ *La prochaine étape consiste pour la Commune à provoquer/convoquer la réunion du Comité d'accompagnement de cet avant-projet (une fois en possession du devis d'ORES ?).*

4. Etat d'avancement du projet relatif à la Place d'Aisemont (retour du GT du 21/10/24)

Lors de la dernière réunion de la CLDR, le bureau d'études AGORA était venu présenter une première mouture d'avant-projet pour l'aménagement de la place d'Aisemont. Cette version ne convainquant pas les membres de la CLDR, il avait été décidé d'organiser un GT afin de préciser les attentes liées à ce projet. Ce GT s'est tenu le 21.10.2024 en présence de 6 membres de la CLDR, l'agent-relais communal pour le PCDR et les 2 agents de la FRW.

Après être revenu sur la chronologie des événements liés à ce dossier et avoir réexposé le plan d'aménagement proposé par le bureau d'études AGORA (voir-ci-dessous), les résultats du GT sont exposés à la CLDR.

Dossier relatif à l'aménagement de la Place d'Aisemont : les étapes franchies jusqu'ici :

- 29 avril 2019 : Consultation villageoise à Aisemont
- *Projet mis en pause vu l'urgence relative à la place de Vitruval suite aux inondations*
- 15 février 2022 : Choix de la Fiche-Projet par la CLDR
- 24 février 2022 : Choix de la Fiche-Projet par le Collège
- 19 avril 2022 : Avis de la CLDR sur la Fiche-Projet actualisée
- 17 mai 2022 : Réunion de Coordination (SPW/DGO3)
- 18 juillet 2023 : Signature de la Convention DR (pour un espace de convivialité) par la Ministre
- 21 décembre 2023 : Désignation de l'Auteur de projet (AGORA) par le Collège
- 20 juin 2024 : Présentation de l'avant-projet à la CLDR, pour avis.



De manière générale, il est souhaité par le GT de :

- Simplifier les aménagements proposés par le bureau d'études AGORA ;
- Ouvrir plus l'espace ;
- Diminuer le budget (400.000 € de subside pour la Commune = max.).

Cela se traduit plus précisément en termes d'attentes liées à l'aménagement de la place par :

- Un espace suffisamment grand à l'avant de l'église pour un terrain de balle pelote éphémère
- Une augmentation du nombre de places de stationnement
- Une réduction du périmètre d'intervention à plusieurs endroits :
 - o S'arrêter aux filets d'eau et pas aux façades (sud)
 - o Aller moins loin dans la rue de la Station (est) bien que le quai de bus soit nécessaire
 - o S'arrêter au cœur de l'église et entre le numéro 50 et 54 des maisons de la place (ouest) : l'espace à proximité du marronnier du centenaire est déjà aménagé
- Recourir à des essences d'arbres qui, tout en étant indigènes, laissent le moins de « crasses » et demandent le moins d'entretien possible
- Conserver au maximum la voirie existante (pas d'intervention nécessaire) et garder la proposition de plateau, essentiel au croisement des rues de la Station et d'Arsimont

- Déplacer l'espace de jeux pour enfants afin de rendre son utilisation plus sécurisée
- Placer des plateaux ou ralentisseurs en périphérie (ils ont été localisés sur plan par le GT)
- Considérer l'aménagement d'un rond-point au croisement des rues de la Station et d'Arsimont (quid des contraintes pratiques et techniques ?)
- Supprimer le terrain de pétanque à l'avant de l'église
- Prévoir un canisite, pour les déjections canines
- Ne pas se soucier de la rampe d'accès à l'église ; elle est existante
- Réduire le nombre de pas japonais
- Prévoir quelques bancs

Concernant le budget pour ce projet, des remarques ont aussi été listées par le GT :

- Quid de la démolition de place existante et de l'évacuation des matériaux/terres ? Est-ce bien comptabilisé dans l'estimation ?
- Quid du poste filets d'eau et avaloirs ? Idem, qu'est-il prévu à ce niveau ?
- Un poste conséquent est prévu pour la voirie → ce n'est pas nécessaire
- Respect des limites du périmètre d'intervention : une diminution des surfaces d'intervention devrait entraîner une diminution du budget nécessaire.
- Une révision du tableau budgétaire en fonction des corrections demandées est attendue avec considération de tous les postes :
 - o La TVA et les honoraires
 - o L'ensemble du mobilier urbain
 - o L'éclairage
 - o Les pas japonais (en nombre plus réduits)
 - o La parcelle à exproprier...

Le Collège communal a pris connaissance du PV de cette réunion du 21.10.2024 et a délibéré en date du 07.11.2024 en faisant siennes l'ensemble des remarques et demandes du GT ; voir illustration ci-dessous des décisions du Collège :

Article 1^{er}: de charger l'auteur de projet, Atelier AGORA, de revoir l'avant-projet de l'aménagement de la place d'Aisemont en tenant compte des remarques contenues dans le PV du groupe de travail du 21/10/2024 relatives à l'aménagement de la place et aux contraintes budgétaires liées à la subvention en DR:

Article 2: d'imposer la présentation de la deuxième version de l'avant-projet de l'aménagement de la place d'Aisemont par le Bureau AGORA au GT concerné au plus tard courant janvier 2025.

Article 3: de prévoir la présentation dudit avant-projet retravaillé à la réunion plénière de la CLDR.

La demande du Collège n'est pas restée sans réponse du bureau d'études AGORA. Tout récemment, celui-ci a fait savoir à la Ville qu'il demandait une augmentation de 50% de ses honoraires vu les demandes exprimées. Le Collège a abordé ce point lors de sa séance du 12 décembre. Une réponse négative doit désormais être envoyée à AGORA et un terrain d'entente devra être trouvé après rappel de la mission de base (notamment le fait que le bureau AGORA avait reçu une série de consignes, dont celle de travailler dans une enveloppe financière bien précise), du contexte propre au DR (processus participatif incluant la sollicitation de l'avis de la CLDR) et de l'état d'avancement du dossier (stade avant-projet).

Un membre demande si AGORA peut décider de se retirer du projet ?

Un autre signale qu'il se dit solidaire des remarques faites par le GT et que le mieux est sans doute de rencontrer les représentants d'AGORA, de se mettre autour de la table afin de discuter.

M. BAUFAY souligne que puisqu'AGORA avait reçu la mission de proposer un avant-projet de l'ordre de 855.000 € (*montant repris dans la convention DR*), ils devaient travailler dans cette enveloppe financière et n'ont pas maintenant à demander de supplément parce qu'ils n'ont pas fait ce qui était demandé et doivent donc retravailler leur copie.

Les membres de la CLDR espèrent que cela ne ralentira pas trop significativement l'avancée de ce projet qui leur tient à cœur et que les délais imposés par la procédure DR pourront être respectés.

5. Informations diverses (BiodiverCité, POLLEC, ...)

- *Inauguration du Parc Winson*

Les aménagements du Parc Winson et des abords de la Maison rurale (2^{ème} convention du PCDR) ayant été inaugurés depuis la dernière réunion de la CLDR, des photos de cet événement sont projetées.

L'inauguration s'est déroulée le 08.09.2024. Plus de photos sont disponibles sur le site du PCDR :

<https://www.pcdr-fosses-la-ville.info/>



- *CLDR : actualisation de la composition*

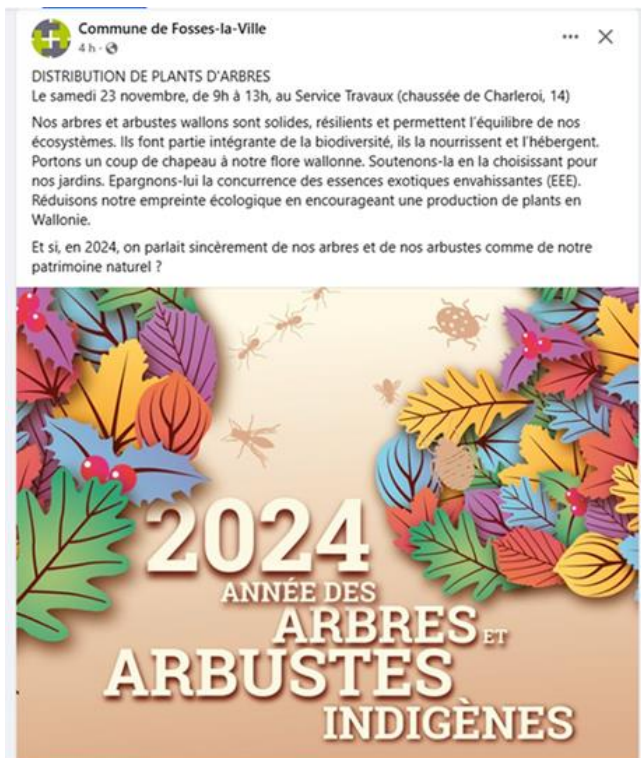
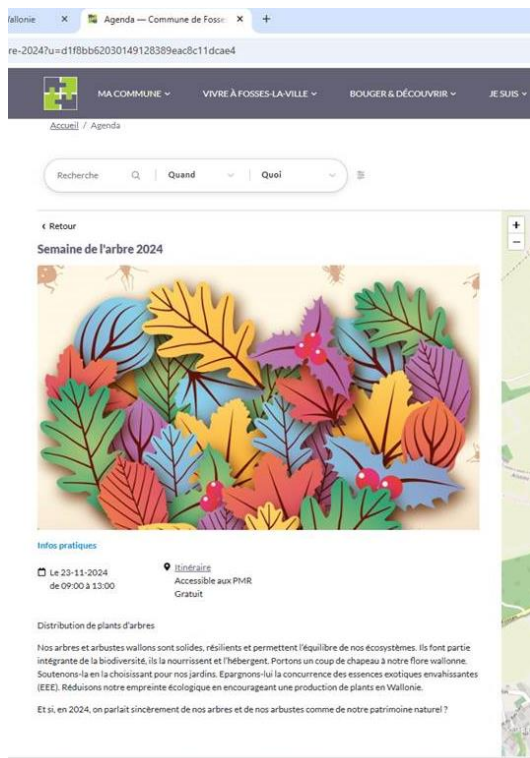
Suite aux élections communales d'octobre 2024, la composante politique souvent appelée « quart communal » de la Commission est à recomposer. Le Conseil communal délibérera lors d'une de ses prochaines séances à ce propos ; probablement en janvier ou février. Une réunion de coordination entre la Ville et la FRW permettra de faire le point sur le sujet au début de l'année 2025.

En tout cas, il est à prévoir au 1^{er} trimestre 2025 d'actualiser la composition de la CLDR ; lors de la prochaine réunion CLDR, il pourra en être dit davantage sur cette recomposition.

- BiodiverCité :

Appel à projets 2023 :

La distribution de plants d'arbres dans le cadre de la Semaine de l'arbre a eu lieu le 23 novembre. Cette action a pu se concrétiser grâce à la promesse de subsides obtenue dans le cadre de l'appel à projets *BiodiverCité 2023*. Pour illustrer le propos, des captures d'écran du site Web communal et de la page Facebook de la Ville sont projetées :



Appel à projets 2024 :

Lors de la dernière réunion de la CLDR, les membres avaient été informés du dépôt de 4 fiches-actions dans le cadre de l'appel à projets *BiodiverCité 2024*. Celles-ci ont été reçues favorablement et un subside de 12.000 € (le maximum envisageable) est obtenu ; l'Arrêté ministériel a été signé et transmis aux communes (via la plateforme NEMO) le 12.12.2024.

Pour rappel, les 4 fiches-actions dont il est question sont :

1. Distribution d'arbres lors de la journée de l'Arbre 2025
2. Plantation de plants de haies indigènes et arbres à haute tige
3. Verdurisation des cimetières
4. Sensibilisation à la protection de zones de résilience forestières avec balisage didactique.

Un membre demande ce que cache l'intitulé de la 4^{ème} fiche ? M. MOREAU lui fait savoir qu'il s'agit d'une action en partenariat avec le DNF qui souhaitait remettre en évidence les sentiers qui sont existants et empêcher la circulation en dehors de ceux-ci. Certaines habitudes font que des zones de refuge et/ou de repos pour la faune et la flore sont traversées par des personnes alors que des sentiers n'y sont pas reconnus. L'agent local du DNF travaille là-dessus avec le chef des travaux.

Les premiers endroits concernés sont localisés à Sart-Eustache et Vitrival.

⇒ **Lors d'une prochaine réunion, des localisations plus précises pourront être présentées, à la demande des membres de la CLDR.**

- *Droit de tirage « Végétalisation à l'échelle d'un quartier »*

Romain LEMAITRE, qui est coordinateur Pollec à l'administration communale et est chargé aussi d'un certain nombre de projets en matière d'Environnement/Nature, fait le point à ce sujet :

La Commune de Fosses-la-Ville bénéficie d'un montant de 106.846 € pour la mise en œuvre et/ou le renforcement de projets de végétalisation à l'échelle d'un quartier.

Romain a renvoyé les formulaires de candidature fin juin 2024 (via le Guichet des Pouvoirs Locaux).

Pour rappel, les deux projets repris au sein du dossier de candidature étaient :

- Financer les postes liés à la végétalisation du projet de rénovation urbaine des deux places - 41.234,50 € HTVA soit 49.893,75 € TVAC
- Utilisation du solde qui constituera également un plafond de 56.952,25 € TVAC pour un projet de végétalisation à la placette des Tanneries

La Commune a reçu un mail de la Région le 27 novembre 2024 affirmant que le dossier de Fosses-La-Ville était bien accepté (totalement ou partiellement, cela doit encore faire l'objet d'une validation/précision qui devrait arriver fin 2024/début 2025) et que le budget mentionné dans l'Arrêté Ministériel du 23/02/24 (106.846 €) sera attribué.

Cette somme constitue un plafond, la Commune ne mettra pas d'argent en plus.

Dans ces projets, une réflexion est demandée en termes d'intégration et de rétention d'eau.

- ⇒ Au vu des esquisses présentées, il est proposé à Romain de prévoir le stationnement en épis dans l'autre sens et de se concerter avec Nicolas ASPESLAGH (Service urbanisme).

• Démarche Commune Zéro Déchet

La Commune de Fosses-La-Ville a rejoint tout récemment la dynamique « Commune Zéro Déchet », la décision a été prise en Conseil communal ce 09.12.2024 et la Commune travaillera à ce sujet avec le BEP. Cette décision permettra une majoration du subside par habitant (et une délégation au BEP).

Cf. l'AGW modifié le 18.07.19 : subside prévention majoré de 50 cents/habitant pour les communes s'inscrivant dans une démarche zéro déchet (total de 80 cents/habitant).

Dans tous les cas, les actions (éligibles) sont subsidiées à hauteur de 60%. Quand il y a mandat à l'Intercommunale, le BEP Environnement prend en charge les 40 % non subsidiés.

Une Eco-team au sein de l'administration communale est à mettre en place, ainsi qu'un comité de pilotage pour coordonner le plan d'actions (composé de l'échevin de l'environnement, du coordinateur Pollec et des représentants du BEP).

Romain présente la démarche au moyen du schéma suivant :



Il poursuit avec les 3 axes importants à retenir, à savoir :

AXE A. Exemplarité de la commune (2 actions obligatoires)

- Réduire le gaspillage alimentaire
- Travailler sur la réduction des quantités générées d'au moins un flux de déchet

AXE C. Convention de collaboration avec les acteurs de l'économie sociale (1 action)

- Réalisation d'un feuillet reprenant les différents acteurs (ressourcerie, recyparc)
- Réflexion conjointe avec le CPAS et le PCS

AXE D. Mise en place d'actions d'information, d'animation et de formation (2 publics cibles et 2 flux de déchets)

- Sensibilisation des citoyens
- Sensibilisation dans les écoles (communales, mais aussi les autres)
- Divers ateliers, publications, ...
- Stand informatif lors des événements

Une première action a été réalisée : la distribution de kits « zéro déchet » avec fiches de bonnes pratiques (via BEP) lors de la Semaine de l'Arbre le 23.11.2024. Ce concept est à pérenniser, lors de futures manifestations locales comme le Salon sport santé, le Réveil du lac, ...

A une question posée, Romain répond que des actions sont bien prévues dans les écoles.

Les participants, à qui il est demandé s'ils ont des idées en la matière (cf. logique, dynamique de sensibilisation /gestion EN AMONT des déchets), font les propositions suivantes :

- Distribuer le kit « zéro déchet » aux nouveaux habitants
- Sensibiliser plus précisément les clubs sportifs (cf. le gros problème de déchets dans les salles de sports)
- Avoir une attention particulière autour de la gestion des salles, qu'elles soient communales ou pas, il y a là une rigueur à avoir dans la gestion des déchets
- Gérer la problématique des déchets qui apparaissent à la vue après fauchage.
- Le coordinateur Pollec précise qu'il s'agit ici de sensibilisation/prévention visant une réduction des volumes de déchets produits à la source, mais que la démarche zéro déchet ne constitue pas un Plan Local de Propreté (PLP) avec système de répression, etc, qui fait l'objet d'une dynamique différente.

6. Divers

Pour terminer la réunion, il est proposé aux participants de faire part de leurs éventuels points « divers ».

Une participante demande ce qu'il en est du projet des 2 places au centre de Fosses. Bien que ce projet relève du *Développement Urbain*, Mme NAPIERALA indique que le marché pour les travaux a été publié et qu'une offre unique est parvenue à la Ville. Actuellement, l'auteur de projet en réalise l'analyse. Le but est d'attribuer le marché avant la fin de l'année (lors d'une dernière séance du Collège) pour que les crédits budgétaires 2024 soient utilisés. Ensuite, la Région devra remettre son accord sur l'attribution.

Une réunion du Comité d'Accompagnement de ces travaux a eu lieu avec notamment l'AWaP car 2 périmètres de protection sont concernés : celui de la collégiale et celui du kiosque (qui est classé suite à l'arrêt récent du Conseil d'Etat).

Enfin, un membre signale qu'une salle moins grande pourrait convenir pour les réunions de la CLDR. Et chauffée ! C'est entendu, bien que les membres absents ne se signalent pas forcément.

Le Président conclut sur ce point et remercie les participants.

Secrétariat de la CLDR :

Fondation Rurale de Wallonie

Equipe Entre-Sambre-et-Meuse

Myriam BACHY et Xavier PAULY

Rue de France, 66

5600 Philippeville

Tél : 071 66 01 90

m.bachy@frw.be ou x.pauly@frw.be

Pour le secrétariat de la CLDR,
Myriam BACHY et Xavier PAULY,
Agents de développement

ANNEXE 1

	Prénom	Nom	P = présent.e E = excusé.e
1	Nicolas	ASPESLAGH	E
2	Gil	BAUFAY	P
3	Jean-Luc	BENOIT	P
4	Christophe	BERNARD	
5	Jean-Michel	BORGNIET	P
6	Augustin	CHAUSSEE	
7	Maureen	COLASSIN	P
8	Frédérique	COLLIGNON	
9	Bernard	COUSIN	
10	Willy	DARVILLE	E
11	Frédéric	DE VliegHERE	
12	Jean-Pierre	DEFREYNE	
13	Johann	DEMILY	
14	Quentin	DENIS	P
15	Romuald	DENIS	
16	Etienne	DREZE	
17	Caroline	KERBUSCH	
18	Josée	LECHIEN	P
19	Cathy	LEGRAIN	
20	Jean-Marc	LOMMA	
21	Pierre	MELAN	P
22	Bernard	MEUTER	E
23	Bernard	MICHEL	E
24	Frédéric	MOREAU	P
25	Philippe	PASCOTTINI	P
26	Marc	PEPERMANS	P
27	Alain	SERVAIS	E
28	Pablo	VANDERBECQ	
29	Vincent	VIAENE	
30	Laetitia	WIGGERS	
Ville	Raymond	CASIMIR	P
Ville	Romain	LEMAITRE	P
Ville	Monika	NAPIERALA	P
FRW	Myriam	BACHY	P
FRW	Xavier	PAULY	P